

LÉGENDE

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

 Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

 Bâti

 Limites communales

 Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
131	Emplacement réservé n° 131 : Aménagement de la voirie	Commune	0,004
132	Emplacement réservé n° 132 : Extension équipement public	Commune	0,06
133	Emplacement réservé n° 133 : Parking et aménagement de voirie	Commune	0,042
134	Emplacement réservé n° 134 : Équipement scolaire	Commune	0,019
135	Emplacement réservé n° 135 : Création de voirie (accès piéton)	Commune	0,007
136	Emplacement réservé n° 136 : Elargissement de la voirie	Commune	0,069
137	Emplacement réservé n° 137 : Elargissement de la voirie	Commune	0,049
138	Emplacement réservé n° 138 : Elargissement de la voirie	Commune	0,011
139	Emplacement réservé n° 139 : Aménagement de carrefour + Elargissement de voirie	Commune	0,018
140	Emplacement réservé n° 140 : Aménagement de carrefour	Commune	0,011

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

 CITADIA CONSEIL

 even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ SAINT-PIERRE-D'AMILLY

